

EXTRAIT du document intitulé « **BOURSES DE RÉUSSITE DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POST-DOCTORALES POUR L'ANNÉE 2018-2019** » en vigueur depuis le **1er mai 2018**.

**MAÎTRISE EN PHYSIQUE – AVEC MÉMOIRE –
MAÎTRISE EN PHYSIQUE – PHYSIQUE MÉDICALE – AVEC MÉMOIRE**

Admissibilité de l'étudiant

- Pour être admissible à un versement, l'étudiant doit être inscrit à temps complet; (*Définition du temps complet : inscrits à 12 crédits de cours ou 7 crédits de recherche. Si inscrit à moins de 7 crédits de recherche, le total des crédits de la session doit être de 12 crédits ou plus (crédits de recherche + crédits de cours \geq 12 crédits)*);
- Aux tableaux des activités du plan, la session indiquée correspond à la session limite pour accorder un montant en fonction d'un jalon (exemple : session 3, l'étudiant est admissible s'il a complété le jalon avec succès entre la session 1 à 3 inclusivement) ;
- L'étudiant est admissible à un seul versement suivant les jalons du plan pendant son programme;
- L'étudiant est admissible à un seul versement au titre de la bourse d'excellence pendant son programme;
- Le département procède aux versements des étudiants suivant le plan seulement pour les étapes identifiées;

| | | |
|--------|--|-------|
| MM-PHY | Avoir acquis neuf crédits de cours en excluant le cours PHY-6000. Les cours doivent avoir été faits au courant des trois premières sessions d'inscription au programme de maîtrise (été non inclus). Une fois les trois notes reçues, la bourse peut être demandée. Il faut être inscrit à temps complet pour obtenir le versement de la bourse. | 650\$ |
|--------|--|-------|